

m° 47

commissaire enqueteur

De: Jean-Michel Richard <richardjean6@orange.fr>
Envoyé: vendredi 22 novembre 2019 12:44
À: commissaireenqueteur.sne@orange.fr
Objet: Enquête publique - Révision du PLU, À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Monsieur,

Je souhaite vous faire part de quelques observations concernant la révision du PLU de Saint Nazaire les Eymes :

Trois observations en tant que membre du Groupe Patrimoine de la commune :

1- Il existe chemin du Pré Figaroud (peu avant la limite avec Bernin) trois mûriers, rares survivants du passé séricicole de la commune, qui devraient être classés comme arbres repérés au titre du L151-19, comme le sont ceux des Ratz (PA2, chemin de la Veyrie).

2- Aux Ratz, la surface du parc de stationnement prévu dans l'emplacement réservé n° 8 me paraît surdimensionnée (880 m2) par rapport à l'importance du hameau qu'il bordera. Il risque de nuire aux deux mûriers repérés PA2, tout proches, et gâchera le cône de vue voisin sur la zone agricole et naturelle de la Fonce (V4). Certainement utile pour éviter le stationnement « sauvage » de véhicules au coeur de ce hameau intéressant sur le plan du patrimoine bâti, il devrait avoir une surface plus réduite.

3- L'aménagement du lotissement des Balcons de Chartreuse a été fait de manière à préserver le cône de vue V3 sur le château des Eymes (du

Mollard) depuis le pied de l'érable remarquable (indiqué sur le règlement graphique concernant les servitudes) situé en bordure du chemin de la Touvière, sur la parcelle n° 28. Le château était donc visible à travers tout le lotissement et pas seulement depuis le point mentionné sur ce règlement graphique. Seuls quelques arbustes et grillages en plastique en bordure de la parcelle n° 28 gênent actuellement cette vue. Elle était auparavant dégagée et devrait le redevenir depuis le chemin de la Touvière.

Une observation en tant qu'habitant du chemin du Piat, concernant les OAP n° 1, « Les Rivoulets », et n° 2, « Les Eymes ».

La construction de 80 nouveaux logements d'un côté et de 50 de l'autre risque de rendre impossible la circulation automobile aux heures de pointe sur le chemin sinueux et étroit du Piat. Il nous est déjà difficile, surtout à ces heures-là, de sortir de chez nous pour gagner le chemin du Piat, la visibilité sur les voitures pouvant le descendre rapidement étant souvent masquée par des voitures garées sur le cheminement piétonnier. Il convient donc d'étudier très soigneusement ce point. On pourrait peut être, par exemple, envisager de ne pas faire d'accès automobile des Rivoulets sur le chemin du Piat pour canaliser ce flux sur le chemin du Cerf en direction ou en provenance de la voie en S. Cela permettrait au moins de répartir le nouveau flux de circulation induit par ces deux OAP entre les deux chemins les plus proches.

Sincères salutations.

Jean-Michel RICHARD

204 et 246, chemin du Piat
38330 St Nazaire les Eymes
+ 33 (0)4 76 52 12 19
+ 33 (0)6 47 08 17 73
richardjean6@orange.fr

| | |
|--|---------|
| Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE | |
| 22 NOV. 2019 | |
| COPIE | Fait le |
| | |
| | |